

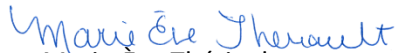
CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS PUBLIC

Adoption du budget 2025-2026

Conformément aux dispositions de l'article 278 de la Loi sur l'instruction publique (R.L.R.Q., c. I-13.3), prenez avis que le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord procédera à l'adoption du budget 2025-2026 lors de la séance extraordinaire du 27 octobre 2025.

Donné à Havre-Saint-Pierre, ce 9 octobre 2025.


Marie-Ève Thériault
Secrétaire générale